

*Questions orales*

**M. Lalonde:** Troisièmement, on m'apprend que le gouvernement de la Nouvelle-Écosse étudiait le projet depuis longtemps aux termes de l'accord de 1977. Il n'avait donc rien à voir avec le budget.

Quatrièmement, on m'informe que personne au sein du consortium ne savait que des fonds seraient alloués à ce projet dans le budget ni même dans le Programme énergétique national en particulier. Voilà les renseignements que j'ai obtenus. M. Gillespie ne savait absolument pas que des fonds seraient affectés à cette fin précise dans le Programme énergétique national proprement dit.

## LE FINANCEMENT ENVISAGÉ PAR LE CONSORTIUM

**M. John Bosley (Don Valley-Ouest):** Madame le Président, le protocole d'entente a été conclu le 29 octobre 1980. Comment se fait-il qu'on y trouve la phrase suivante:

Le gouvernement envisage d'accorder au consortium, directement ou indirectement, une contribution ou une subvention équivalente à 40 p. 100 des frais du projet d'étude, jusqu'à concurrence de un million de dollars, prélevés dans la Caisse de remplacement du pétrole...

Puis suit le mot clé: «ou», et je continue à citer:  
... ou d'autres sources de financement gouvernementales...

A moins que l'auteur n'ait eu des raisons de croire, comme l'a dit le sous-ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources de l'époque, qu'un million de dollars était véritablement prévu, comme le mentionnait le sous-ministre dans le mémoire adressé au ministre en date du 15 janvier, comment le ministre explique-t-il qu'on puisse préparer le 29 octobre un document pour sa signature dans lequel il est clairement question de crédits prévus dans le budget du 28 octobre?

**L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances):** Madame le Président, je me vois contraint de répéter ce que j'ai déjà dit. Il doit manifestement y avoir eu des entretiens entre des responsables du gouvernement et des membres du consortium, au cours desquels cette question a été abordée. Là encore, le consortium devait s'attendre à obtenir cette somme de un million de dollars aux termes du Programme de remplacement du pétrole en vigueur depuis 1977. Le fait qu'il soit question du Programme énergétique national déposé en même temps que le budget n'a rien de surprenant.

## ON DEMANDE AU MINISTRE D'INTERROGER LES FONCTIONNAIRES EN CAUSE

**M. John Bosley (Don Valley-Ouest):** Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Finances. Il ne semble pas savoir qu'il existe au moins des raisons de soupçonner une fuite concernant le budget en l'occurrence. Le ministre peut-il s'engager à interroger directement les fonctionnaires en cause et, le cas échéant, à les faire comparaître devant un comité parlementaire? Il faut absolument que la Chambre sache—que la Chambre sache, madame le Président—que le consortium malgré les apparences n'était pas au courant à l'avance des dispositions budgétaires.

**L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances):** Madame le Président, je serai heureux de le vérifier si mon honorable ami me le demande. Il est évident qu'il n'y a pas eu de fuite à l'égard du budget, étant donné ce que j'ai déjà dit. Ces crédits faisaient partie du Programme énergétique national déposé en même temps que le budget. Il doit manifestement y

avoir eu des entretiens au cours desquels il a été question de ce projet particulier. Mais il n'y a pas eu de fuite en cette occasion.

• (1120)

## LE RÔLE DE PETRO-CANADA

**M. Harvie Andre (Calgary Centre):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le ministre n'est pas sans savoir qu'on fait mention de ce projet à la page 92 du Programme énergétique national présenté dans le cadre du budget de 1980. Il n'ignore pas non plus que, le 25 novembre 1980, alors qu'il était ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, il a déclaré devant le comité d'énergie de remplacement du pétrole qu'il n'y avait pas un seul mot de ce programme qu'il n'ait approuvé personnellement. Il a donc approuvé tout ce qui porte sur ce projet, à la page 92.

Nous savions, au moment du dépôt du budget, que M. Joel Bell, premier vice-président de la société Petro-Canada avait participé à l'élaboration de ce budget. Cela a d'ailleurs été confirmé ici même. Le lendemain, la société Petro-Canada a signé avec M. Gillespie et ses associés un accord, un protocole d'entente, dans lequel il est fait mention de ce fonds d'un million de dollars.

Si, comme le ministre le prétend, ni M. Bell, ni d'autres agents de la société Petro-Canada, ni M. Gillespie, n'étaient au courant de cette mesure à l'avance, ce que j'ai du mal à croire, compte tenu des affirmations contradictoires du ministre à ce sujet, comment peut-il expliquer les faits qui démontrent d'une façon absolument convaincante que M. Gillespie, M. Bell et d'autres agents des sociétés Petro-Canada et Devco, et peut-être même d'autres sociétés privées connaissaient le contenu du budget, avant qu'il ne soit présenté à la Chambre à 20 heures, le 28 octobre?

**L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances):** Madame le Président, mon honorable collègue devrait relire le budget du 28 octobre. Il s'apercevrait alors qu'on ne fait absolument pas mention de ce projet dans ce document. Au moment de la présentation du budget, le ministre des Finances a déposé le Programme énergétique national qui renfermait un très grand nombre de mesures et prévoyait l'affectation de fonds à de très nombreux projets, notamment la mise en valeur des ressources énergétiques de la région de l'Atlantique. Toutes ces mesures ont été rendues publiques à l'époque.

Quant à M. Bell, sauf erreur, il n'a travaillé que sur les mesures de canadianisation, un point c'est tout.

**M. Andre:** Le ministre voudrait nous faire prendre des vessies pour des lanternes. Il devrait interroger sa propre conscience, compte tenu de ses responsabilités à titre de ministre chargé de présenter un nouveau budget.

## LA DÉCLARATION CONTENUE DANS UNE NOTE DE SERVICE NON DATÉE

**M. Harvie Andre (Calgary-Centre):** Madame le Président, le ministre vient de répéter à la Chambre ce qu'avait dit le premier ministre au sujet de la provenance de l'argent. Il venait du Fonds du revenu consolidé du gouvernement de la Nouvelle-Écosse; c'était les 9,2 millions mis de côté à la suite de l'accord de 1977 rédigé par M. Gillespie.